

Le Centre de Gestion de l'Eure est organisateur de l'examen professionnel d'Agent social principal de 2^{ème} classe pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Les dates d'inscription à l'examen professionnel d' Agent social principal de 2^{ème} classe

Retrait des dossiers : du 19 avril 2022 au 25 mai 2022

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 juin 2022

Date des épreuves d'admissibilité : le 18 octobre 2022

Nombre de dossiers reçus :	8	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	6	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	6	candidats	soit :	100%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	0	candidats	soit :	0.00%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve :	0	candidat ayant demandé un aménagement d'épreuve			
		Nature de l'aménagement : Néant			

1) Le jury d'admissibilité :

Le jury s'est réuni le 23 novembre 2022 au Centre de Gestion de l'Eure à 9 heures 00 pour statuer sur les candidats autorisés à passer l'épreuve orale.

Tous les candidats ont respecté les consignes en ce qui concerne la rédaction des copies (aucun signe distinctif n'a été remarqué). Seuls sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (article 1 du décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux).

2) Le jury d'admission :

Le jury s'est réuni le 19 décembre 2022 au Centre de Gestion de l'Eure à 11 heures 30 pour statuer sur la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'agent social principal de 2^{ème} classe à l'issue des épreuves écrite et orale.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 19 décembre 2022.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury, ces derniers ont arrêté la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'Agent Social principal de 2^{ème} classe et ont déclaré admis 6 candidats (seuil d'admission à 10.50/20 de moyenne générale).

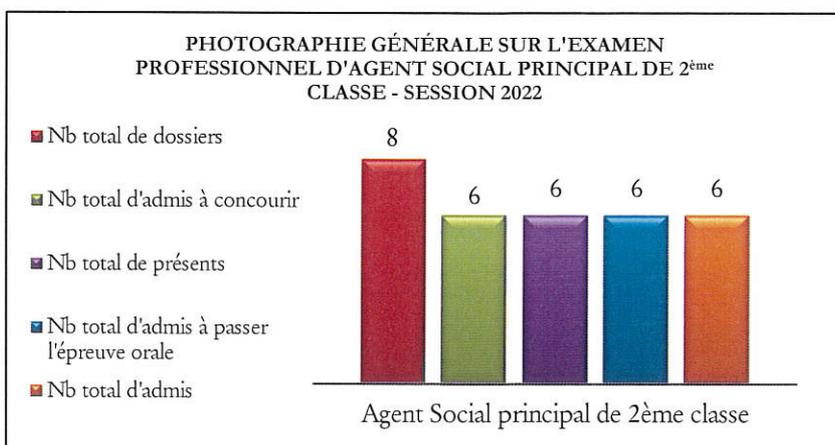
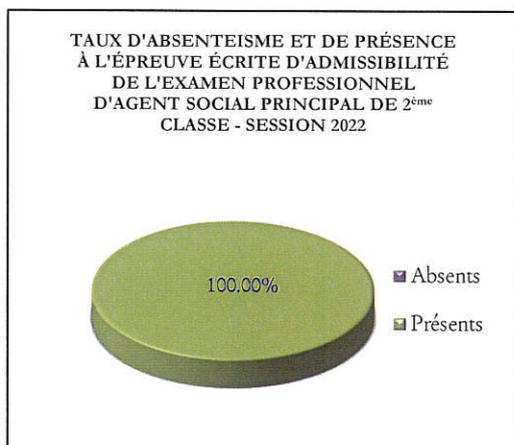


TABLEAU RÉCAPITULATIF :

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2022**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2022**

	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve écrite	Moyenne générale des candidats, après l'épreuve écrite	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une note \geq à	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 23/11/2022)	Taux concernant les candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Agent social principal de 2 ^{ème} classe (2020)	8 (14)	6 (13)	0 (4)	6 (9)	0.00% (30.77%)	100.00% (69.23%)	3 à 5 questions : 15.50/10.50 (17.50/7.50)	13.00/20 (11.83/20)	5.00/20	6 (9)	100% (69.23%)

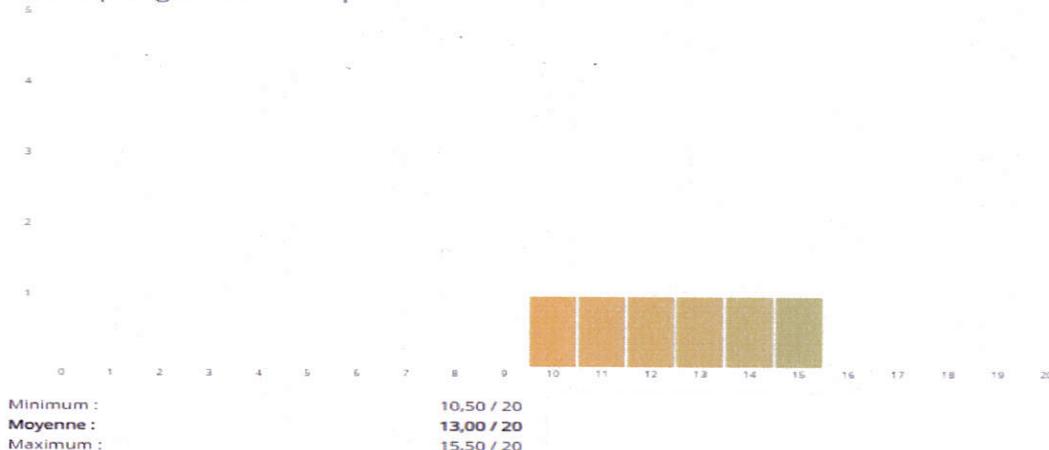
**RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2022**

Candidats

Nombre de candidats	6
Nombre d'absents	0
Nombre de présents	6

Statistiques générales de l'épreuve

Nb de copies



Note

Remarques des intervenants sur l'épreuve écrite :

Le sujet ne comportait pas de difficultés particulières. Le niveau des candidats est plus que convenable. La nature de l'épreuve a été maîtrisée dans son ensemble, néanmoins attention quelques maladresses dans la retranscription des informations demandés.

DÉCISIONS DU JURY :

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury, le jury a déclaré 6 candidats admis à passer l'épreuve orale.

Le dernier candidat admis à passer l'épreuve orale a obtenu une note à l'épreuve écrite de 10.50 / 20.

Les 6 candidats présents à l'épreuve écrite ont été autorisés à passer l'épreuve orale. Ils ont tous obtenu une note supérieure ou égale à 5.00/20 à l'épreuve écrite.

L'épreuve orale d'admission se déroulera le : 19 décembre 2022.

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

Pour rappel : Nature de l'épreuve orale

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (*durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3*).

	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (Jury du 23/11/2022)	Nb de candidats présents à l'épreuve orale	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale	Moyenne générale de l'épreuve orale	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents aux épreuves (épreuves : écrite + orale, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20	Nb de candidats déclarés admis (Jury du 19/12/2022)	Seuil d'admission attribué par le jury :
Agent social principal de 2^{ème} classe (2020)	6 (9)	6 (9)	Entretien (motivation, aptitude...) : 15.00/8.50 (16.00/8.00)	Entretien (motivation, aptitude...) : 12.33/20 (12.00/20)	12.60/20 (11.93/20)	14.00 / 10.50 (15.20/7.80)	6 SUR 6 (7 sur 9)	6 (7)	10.50/20 (10.00/20)

Remarques des intervenants sur l'épreuve orale :

Niveau des candidats assez satisfaisant.

Pour une grande partie des candidats l'épreuve orale reste une épreuve assez difficile à appréhender.

Les principales difficultés rencontrées :

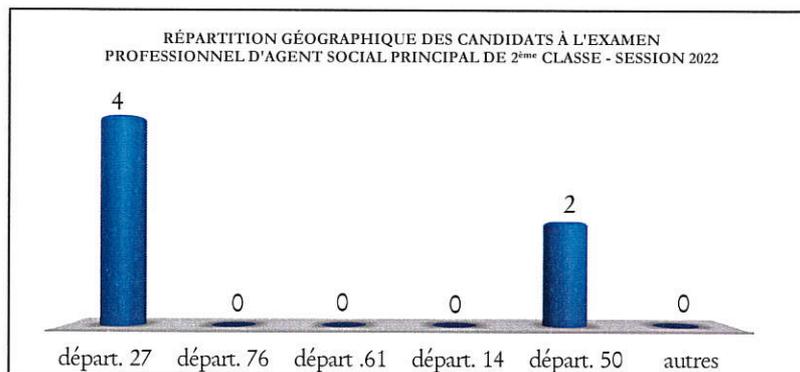
- L'exposé de 5 minutes de présentation : certains sont trop courts et avec peu de contenu. Peu de candidat se projettent...
- Nombreux ont eu du mal à canaliser leur stress.
- Les candidats ont beaucoup de mal se valoriser.
- Les connaissances de l'environnement professionnel restent pour certains très floues, voire très insatisfaisantes

Les points positifs :

- La plupart des candidats connaissent plutôt bien leur métier, leur mission.

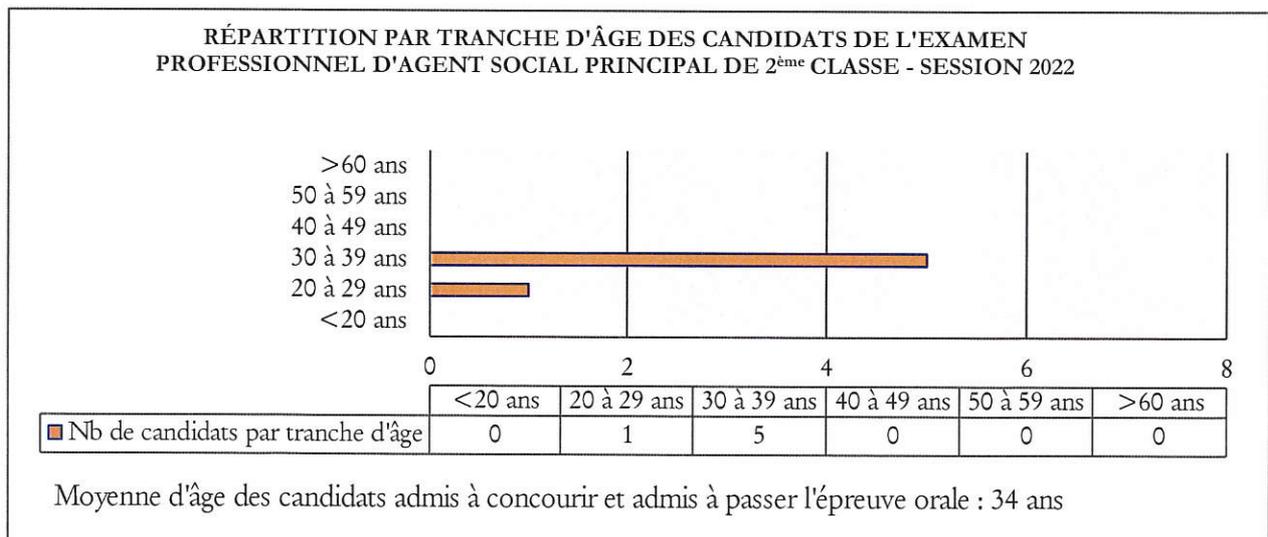
PHOTOGRAPHIE SUR LE PROFIL DES CANDIDATS :

Tous les candidats admis à concourir (6 candidats) ont été admis à passer l'épreuve orale d'admission et ont été admis à l'examen.

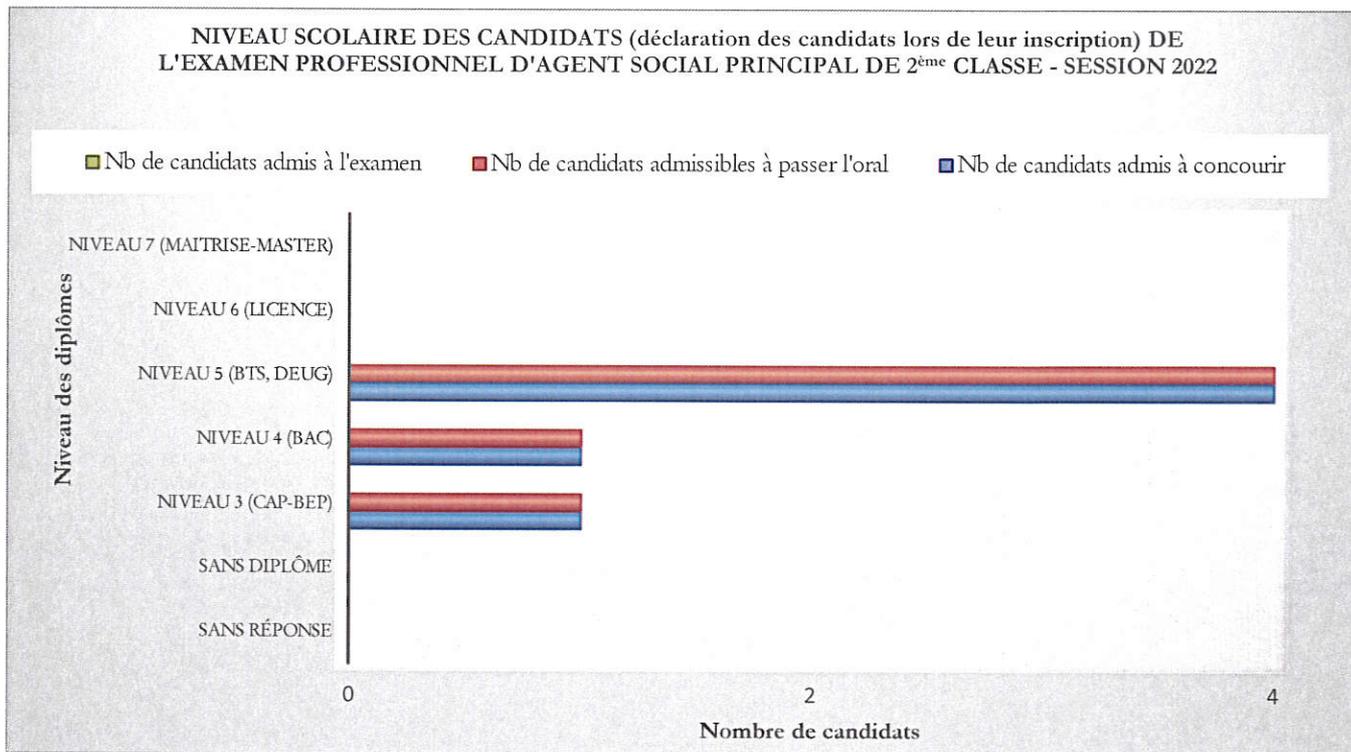


RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR ET ADMIS À PASSER L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION PAR TRANCHE D'ÂGE

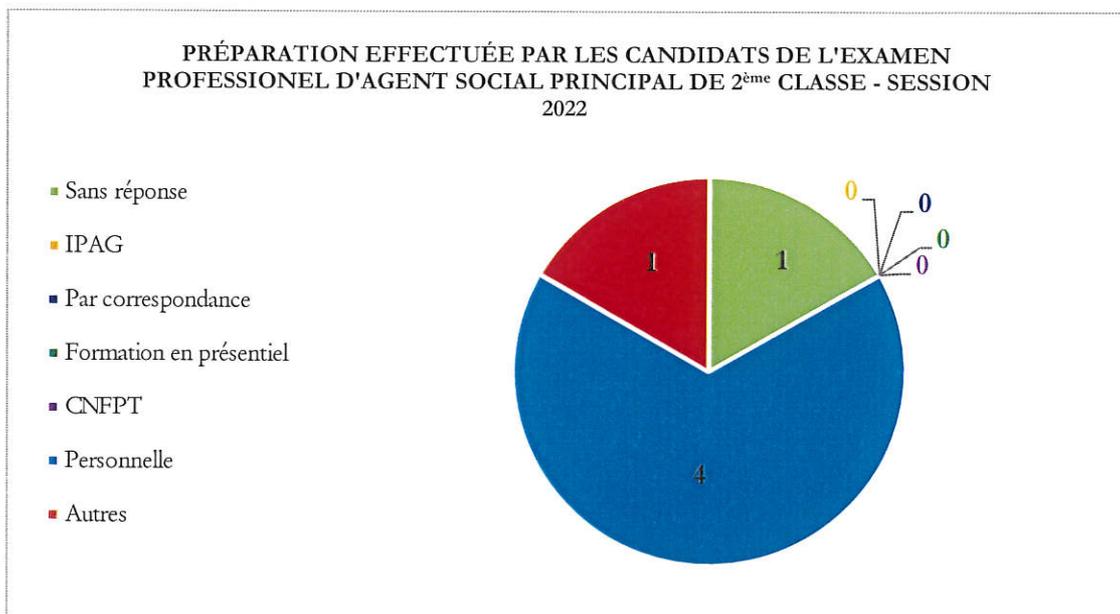
Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite. De fait, les 6 candidats admis à concourir à cet examen sont donc admis à passer l'épreuve orale puisqu'ils remplissent cette condition.



NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS INSCRITS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2022



RÉPARTITION DES CANDIDATS EN FONCTION DE LA PRÉPARATION CONCOURS EFFECTUÉE



Fait à Evreux, le 19 décembre 2022

La présidente du jury



Anne DEPRESLE